

Notice
pour Monsieur le Ministre.

Conformément à vos instructions, j'ai rendu visite ce matin au Commandant Fehmi, de l'aviation turque. Il m'a reçu en présence d'un jeune lieutenant.

Je lui ai dit que le Gouvernement suisse avait examiné, avec bienveillance et avec toute l'attention que la demande turque méritait, les possibilités de livrer, par l'intermédiaire de la Suisse, à la Turquie les pièces de rechange pour avions "Heinkel". Cependant l'échange de vues entre les différents départements suisses intéressés avait, à notre vif regret, abouti à un résultat négatif, ceci pour les raisons suivantes:

- 1) nous mêmes, nous rencontrons d'énormes difficultés à nous procurer les pièces de rechange pour nos avions de provenance allemande;
- 2) les allemands exigent, en compensation du matériel de guerre livré à la Suisse, le libre choix de marchandises à être achetées par les Allemands sur le marché suisse;
- 3) les Allemands s'intéressant surtout aux matières premières, nous serions obligés, si nous accédions au désir turc, de livrer en Allemagne pour la valeur globale de la commande turque des marchandises qu'elle désignerait;
- 4) comme nous ne possédons pas suffisamment de matières premières, nous serions obligés d'épuiser nos stocks importés de l'étranger, sans savoir si nous pourrions les compléter ultérieurement.

Le Commandant Fehmi a très bien compris que, dans ces circonstances, le Gouvernement suisse n'ait pas pu accéder à la demande turque.

Ainsi qu'il a été convenu, j'ai engagé, par la suite, une conversation privée avec le Commandant à l'effet de lui indiquer la possibilité éventuelle d'une affaire en transit par la Suisse en vue de domicilier les chèques dans un pays neutre. Il objecta cependant que les Allemands ne voulaient pas de devises libres, mais des marchandises turques à leur choix et notamment des blés, minerais, huiles et cotons.

Ankara, le 10 avril 1940.

AZ.

